



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 2 :

DESIGNATION DE DEUX ELUS AU SEIN
DU CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE
SUITE A LA DEMISSION DE DEUX DES
MEMBRES

Séance ordinaire du 13 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 Décembre 2016.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 0

Excusés : 4

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Odile LECLAIRE (à Dominique VINCENT), Thierry VALLEIX (à Didier BLADOU), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Philippe FARGEON), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Sébastien LABAT

DOSSIER N° 2 : DESIGNATION DE DEUX ELUS AU SEIN DU CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE SUITE A LA DEMISSION DE DEUX DES MEMBRES

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Organe consultatif et représentatif du monde associatif, le Conseil de la Vie Associative est un lieu de débat, d'échanges entre les participants sur les sujets propres aux associations, sur les grands projets de la ville.

Lors du Conseil Municipal du 7 juillet 2015, l'assemblée a désigné dix élus pour siéger au sein du Conseil de la Vie Associative :

MME SALIN, MME COSSECQ, M. CHRETIEN, MME SOARES, M. LABAT, MME FOSSE, MME QUETGLAS, M. CATARD, M. MARCERON ET M. ALVAREZ.

Mme Gloria QUETGLAS et M. Pierre CATARD ayant fait part à Monsieur le Maire de leur démission de leurs fonctions d'élus par courriers en date du 26 septembre et du 18 novembre 2016, il est donc nécessaire de désigner deux nouveaux membres au sein de cette instance municipale.

Ainsi,

VU la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU les articles L 2121-21 et L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du 16 décembre 2014 et du 7 juillet 2015,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article unique : Désigne au vote à bulletin secret et pour la durée du mandat municipal en cours, deux représentants, succédant aux conseillers municipaux démissionnaires, pour siéger au sein du Conseil de la Vie Associative :

- MME CASTEX
- MME LAYAN

Fait et délibéré le 13 Décembre 2016

LE MAIRE



Patrick BOBET